

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS PUBLIE LE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET À 18 HEURES 30**

N° 4 - 86 / 2008 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE  
LESCURE D'ALBIGEOIS

**L'An Deux Mille Huit, le 1<sup>ER</sup> Juillet 2008**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES

**Membres suppléants votants :** Messieurs, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Claude COSTES,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Blandine THUEL, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Madame, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU,

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Christian MALGOUYRES, Françine ALARY, Thierry MALLE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT,

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 51**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 37**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008**

**N° 4 - 86 / 2008 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE  
LESCURE D'ALBIGEOIS**

Pilote : Finances et Budget

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Je vous propose d'attribuer à la commune de Lescure d'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 2 285,31 € portant sur la mise en place d'une signalétique de zone sur la ZA du Ségalar, représentant 40 % du montant HT des dépenses.

Je vous demande donc d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204, fonction 90 article 20414 du budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement des Zones d'Activités et Développement Economique de l'Albigeois du 11 juin 2008,

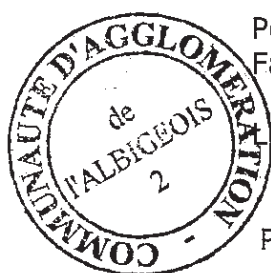
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **DÉCIDE** d'attribuer à la commune de Lescure d'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 2 285,31 € portant sur la mise en place d'une signalétique de zone sur la ZA du Ségalar, représentant 40 % du montant HT des dépenses.

✎ **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe.

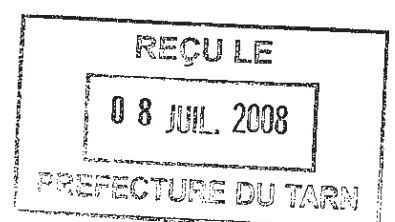
✎ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204, fonction 90 article 20414 du budget de l'exercice en cours.



Pour extrait conforme,  
Fait le 1<sup>ER</sup> Juillet 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION  
POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
À LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 24 Juin 2008,

ci-après dénommée "la Communauté d'agglomération",

Et

La commune de Lescure d'Albigeois, représentée par Monsieur Claude JULIEN, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du ,

ci-après dénommée "la commune",

Il a été convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE :**

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

La Communauté d'agglomération a décidé de verser un fonds de concours à la commune dans les conditions suivantes.

**ARTICLE 1 :**

La Communauté d'agglomération versera un fonds de concours à la commune portant sur la mise en place d'une signalétique de zone sur la ZA du Ségalar, représentant 40 % du montant HT des dépenses.

**ARTICLE 2 :**

Le montant de la partie du fonds de concours est de 2 285,31 € pour un montant total de dépenses hors taxes de 5 713,28 € et représente 40 % du montant total H.T. des dépenses.

### **ARTICLE 3 :**

Le versement du fonds de concours sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état visé par le trésorier municipal.

Les factures des dépenses correspondant à l'objet du fonds de concours prévu à l'article 1 seront prises en compte à compter du 1er janvier 2008.

La demande de versement du fonds de concours pourra être effectuée jusqu'au 31 décembre 2009.

Un état récapitulatif des dépenses devra être joint à la demande de versement du solde du fonds de concours.

### **ARTICLE 4 :**

Il est précisé que les dépenses concernées par ce fonds de concours ne bénéficient d'aucune subvention.

Le montant du fonds de concours et son pourcentage ne peuvent excéder les limites précisées à l'article 2.

### **ARTICLE 5 :**

La Commune de Lescure d'Albigeois s'engage à faire figurer sur la signalétique de la zone le logo de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et à maintenir cette signalétique à jour à chaque changement d'entreprise s'installant sur la zone ou modification de dénomination commerciale et à assurer l'entretien aussi bien du Relais d'Information Service, du nom des rues que des numéros.

Fait à Saint-Juéry, le

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
de l'Albigeois,

Le Maire de la Commune  
de Lescure d'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE

Claude JULIEN